

La chute des feuilles. — On nous annonce que le *Patriote toulouais*, journal nationaliste fondé à Toul il y a dix mois par M. Loup Bertroz, ancien rédacteur de l'*Echo toulouais*, va cesser sa publication à la fin de ce mois. Le service serait fait aux abonnés de ce journal par le *Patriote lorrain*, organe nationaliste hebdomadaire fondé à Nancy le mois dernier par M. Loup Bertroz.

ALBERT ÉLOY

Le Bock 15°

Grand Café du Bosquet

BIÈRE DE LA RÉPUBLIQUE

Le Bock 15°

PLACE DE CHAMPIGNONNIERS

Le Bock 15°

Grand Café du Bosquet

MACHINES A COUDRE

TANDEMS -- BICYCLETTES

Automobiles et Tricycles à pétrole de toutes Marques

E. RICHERT

Constructeur-Mécanicien

4, Rue Gambetta, 4 -- TOUL

VOITURES D'ENFANTS

Atelier spécial pour toutes sortes de réparations : mécanique, vélocipédie, etc.

LES LEÇONS SONT GRATUITES À TOUT ACHETEUR

LES CATALOGUES SONT DONNÉS GRATUITEMENT

Les réparations sont faites dans le plus bref délai, ainsi que le nickelage et l'émaillage de n'importe quelle pièce.

AU TAILLEUR MODERNE

Maison de confiance fondée en 1862

DRAPERIES FRANÇAISES & ANGLAISES

EN TOUTS GENRES

TRAVAIL PERFECTIONNÉ

Prix défiant toute concurrence.

P. CLÉMENT

Marchand-Tailleur civil et militaire

Compagnon diplômé de la Faculté nationale de coupe de Paris

TOUL -- 20, rue de la République, 20 -- TOUL (M. et M.)

VÊTEMENTS pour tous les Sports

FOURRURES-AMAZONES

Jaquettes pour Dames

Spécialité de Vêtements imperméables

Drap de Suède

Hautes Nouveautés pour Pantalons et Gilets

COHENDET ET SES FILS

A GONDREVILLE

MAISON DE CONFIANCE

Fondée en 1870

Velours, Draperies, Blanc, Nouveautés en tous genres, Crins, Plumes et Duets, Confections et Vêtements sur mesure.

La maxime de la Maison est de vendre à des Prix Modérés des Articles défiant toute concurrence.

AMEUBLEMENTS -- LOCATION DE MEUBLES ET PIANOS

MUSIQUE

Papiers peints -- Linoléum et Toiles cirées -- Glaces -- Tapis en tous genres

MENUISERIE

BERNAGE-NANCY

18, Rue Maids-des-Blés -- 3 bis, Rue Joseph-Garez

TOUL

USINE de LA FLIE, à LIVERDUN

(MEURTHE-ET-MOSSELLE)

POMPES NOEL

300 MÉDAILLES 104, avenue Parmentier, et rue d'Angoulême, 60

PARIS

EXPOSITION UNIVERSELLE de Paris, 1889 : OBJET D'ART et MÉDAILLE D'OR

Spécialité de Pompes à incendie nouveau système et démontage instantané

POMPES POUR TOUS USAGES

Ne s'engorgent jamais, grande simplicité pour le démontage, solidité à toute épreuve, peuvent travailler dans les liquides les plus chargés, tels que : mélasses, sirops, goudron, jus de tannerie, purin, vidange.

POMPES POUR LIQUIDES CHAUDS

Pompes à moteur de tout débit pour Usines, Lavoirs, Sucreries, Tanneries, Chemins de fer, etc.

Envoi franco de renseignements et Catalogue sur demande

S'adresser aux **USINES DE LA FLIE**

CHANGEMENT DE DOMICILE

Les Magasins et Ateliers de **JEAN JACQUEMIN** Entrepreneur de Peinture et Vitrierie sont transférés 18, rue PONT-DES-CORDELIERS, 18

Verres à vitres et glaces, tuiles en verre mécaniques creuses, plaques de prépreté, toiles cirées et linoléum, baguettes d'encadrement et de tenture, cire et encaustique pour parquet, couleurs et vernis au détail, brosse et pinceaux.

GRAND CHOIX DE PAPIERS PEINTS EN TOUTS GENRES

COSTUMES CIVILS & MILITAIRES	TAILLEUR DE PARIS	MEMBRE DE LA FACULTÉ DE COUPE DE PARIS
EXPOSITION DE 1900	Médailles d'argent et de bronze	DE PARIS

J. ROCH, Uniformes

KÉPIS TOUL -- 5, Rue du Pont-Caillant, 5

PRIX MODÉRÉS

EXACTITUDE ET TRAVAIL SOIGNÉ

5, rue du Pont-Caillant, 5 -- TOUL

COULEURS & VERNIS AU DÉTAIL

PAPIERS PEINTS

8 rouleaux de papier et 24 mètres de bordure pour 1 fr. 50

VERRES À ITRES ET GLACES

Broseries et Pinceaux

Articles pour Artistes

CAMILLE GILLET

13, Rue Carnot, 13, TOUL

Plaques de Propriété

Baguettes d'Encadrements ET DE TENTURES

CIRE ET ENCAUSTIQUE POUR PARQUETS

Toiles cirées et Linoléum

Peinture, décoration, vitrerie.

TUILES en VERRE creuses et mécaniques

ENTREPRISE DE TRANSPORT ET CAMIONNAGE

GILLE à Toul

DÉMÉNAGEMENTS

GARDE MEUBLES

Vente de fumier, provenant du 39^e d'artillerie

IMPRIMERIE RENÉ VAGNER

NANCY -- 3, Rue du Manège, 3 -- NANCY

MAISON FONDÉE EN 1840

TYPOGRAPHIE, ZINCGRAPHIE PHOTOGRAVURE

Papiers et Impressions en tous Genres

POUR LE COMMERCE & L'INDUSTRIE

TIRAGES EN PLUSIEURS COULEURS

SPECIALITÉ DE CARTES DE VISITE

D'ADRESSE ET D'ENVOI

Prospectus, Factures, Etiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Registres

LETTRES D'INVITATIONS, PROGRAMMES, MENUS, ETC.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

Lettres de Décès, Naissances et Mariages

POUR **BLANCHIR, ADOUCIR, VELOURER**

la peau du visage et des mains, Semblable au doigt du bon roi Stanislas, ce rien n'est supérieur à l'emploi qu'en donne la

CRÈME SIMON

Nouveaux Prix :

1 fr. le petit flacon et la CRÈME SIMON en tubes, pour les excursions et la bicyclette.

2 fr. le moyen modèle, particulièrement avantageux et recommandé aux Dames.

3 fr. le flacon de voyage, bouché à l'éméri, très pratique aussi pour la toilette.

Poudre Savon

de riz Simon.

Parfums : à la Crème Simon complète les bons effets de la CRÈME SIMON

Violettes, Héliotropes

J. SIMON

PARIS, 13, rue Grange Batelière, PARIS LYON, 36, Rue Bouchardy, LYON

OFFRES & DEMANDES

D'EMPLOI

ON DEMANDE un apprenti boulanger. — S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une bonne sérieuse sachant faire le ménage et soigner un enfant. Inutile de se présenter sans de bonnes références.

ON DEMANDE des enfants de 12 ans, pour travail assis, dans une usine près Toul. S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE désire se placer : le mari pour faire des courses ou s'employer aux travaux d'intérieur, la femme pour faire des ménages. S'adresser au Bureau du journal.

UN FORGERON demande Assozié au bénéfice pour la ténacité et le porte-faïseaux. Articles de bon rapport. S'adresser à M. BATY, forgeron, à Viterne, par Pont-Saint-Vincent.

ON DEMANDE une jeune fille de 18 à 20 ans, sérieuse, pour faire le ménage et garder un enfant.

Horlogerie-Bijouterie

M. Justin ROUSSELOT

informe sa clientèle qu'il transfère son atelier de réparations d'horlogerie et de bijouterie rue Saint-Jean, n° 4, à Toul. — Réparations garanties. — Prix très modérés. — Livrés dans 24 heures.

Travaux de couvertures en tous genres

ADOLPHE FOURGNY

TOUL, 23, rue des Tanneurs

Travail prompt et soigné

GRAND SALON DE COIFFER MODERNE

(Maison fondée en 1804)

P. BRÉANT

Coiffeur-Parfumeur

19, Rue de la République, TOUL

Abonnements pour Hommes et pour Dames

SPECIALITÉ DE TAILLES BRÉSANT

Travail soigné

SERVICE ANTISEPTIQUE

VENTE DE RASOIRS GARANTIS

ECHANGE LOCATION

Cyclistes!!!

Voulez-vous une bonne machine, à des prix exceptionnels ?

Adressez-vous à **M. HENRI GUILLAUME**, rue Alexandre III,

A COLOMBY-LES-BELLES

Dépositaire régional des Cycles et Moto-cycles Peerless, Acatènes, Métropole, Georges Richard, etc., etc.

RÉPARATIONS -- o -- RÉPARATIONS

Le Directeur-Gérant : LOUP BERTROZ.

Imp. R. VAGNER, rue du Manège, 3, Nancy

Tribune pour tous.

A la suite d'une lettre insérée par un de nos confrères dans sa « Tribune publique », un correspondant anonyme nous écrit :

Nancy, le 19 février 1904.

Monsieur le rédacteur,

Il y avait une fois à Nancy un quartier mort constitué par un hôpital : de là était venu le nom de rue de la mauvaise Constitution, donné à la voie principale de ce quartier.

Semblable au doigt du bon roi Stanislas, ce quartier mort s'étendait dans la direction de l'Arc-de-Triomphe, ensermant dans son glissement avec la rue Hédé, notre ancienne place Royale, si chère au roi des Belges, savez-vous ?

La place Stanislas se mourait !

Le rue Hédé était morte !

Il importait de les ressusciter l'une et l'autre.

Mais, comme il existe à Nancy d'autres quartiers plus excentriques encore, les habitants, rassemblés dans la nuit du 18 février, ont résolu de fonder une Ligue, qui prend le nom de « Ligue des décentralisateurs nancéiens ».

A la fin de cette première séance, les membres fondateurs de la Ligue étant présents, l'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité, plus une voix, celle du président d'honneur, prépondérante, — car, à défaut de membres, toute Ligue doit avoir son président, dont la voix doit être prépondérante :

« La Ligue des décentralisateurs nancéiens, considérant qu'il existe à Nancy diverses attractions dont ne profitent pas également tous les quartiers de la ville ;

« Considérant notamment que, depuis 1854, à Nancy comme à Waterloo, la gare demeure et ne se rend pas... tantôt sur un pont de sa ville, tantôt sur un autre, ce qui crée au profit d'un seul et même quartier un privilège excessif ;

« Considérant, en outre, que les différentes lignes de tramways ont pris la fâcheuse habitude de se croiser en un lieu déterminé de la ville, connu sous le nom de Point Central, habitude profitable aux seuls commerçants de ce quartier favorisé ;

« Considérant que depuis de très longues années, la foire de mai se tient sur le cours Léopold, pour le plus grand bien des riverains de cette belle promenade ;

« Considérant enfin que les musiques militaires persistent à donner leurs concerts à la Pépinière, dont l'éloignement, par son immobilité, une injure perpétuelle au progrès de l'automobilisme ;

« Demandant :

1° Que la gare de Nancy soit, à titre d'essai et pour une durée de six mois, transférée dans la Prairie de Toulmairie ;

2° Que les lignes de tramways se croisent, au 1^{er} avril au 30 septembre 1904, au Bon-Coin ;

3° Que la foire de mai se tienne cette année, non pas sur la Carrière, qui en a joué assez longtemps auparavant, mais bien sur la place d'Alliance ;

4° Enfin, que les musiques militaires, donnant l'exemple de la mobilité, si nécessaire aux armées modernes, soient désormais installées sur un kiosque automobile et que les concerts aient lieu en des points à déterminer, situés entre Pier-coudit, au N. ; Bri-chambeau, au S. ; le Bas-Château, à l'E. ; Maréville, à l'O. »

Les membres de la susdite Ligue vous prient d'agréer, Monsieur le rédacteur, l'assurance de leurs sentiments les plus distingués.

Le secrétaire, (illisible).

Les trottoirs et les dangers de la circulation (suite)

Les trottoirs et les dangers de la circulation (suite)

Le déblayage des croûtes neigeuses n'avance que lentement dans les quartiers centraux. MM. les commerçants devraient pourtant se rendre compte que leur intérêt est de ne pas dégoûter les clients. Espérons qu'aujourd'hui le dernier coup de collier sera donné. Les agents doivent y tenir la main sans brusquerie, mais avec fermeté et, au besoin, verbaliser.

Les Magasins Réunis et l'angle de la rue Mazagran

On sait que la dangereuse et disgracieuse avancée des Magasins-Réunis sur la rue Mazagran va disparaître, ayant été achetée par la Ville au prix de 40,000 fr.

Cette affaire a été traitée vendredi, par le conseil municipal, en « comité secret », mode de

procéder blâmé vigoureusement par notre confrère spécial l'Immeuble dans son numéro d'hier.

Nous sommes en mesure de donner quelques renseignements complémentaires sur la genèse de ce marché et sur la fameuse discussion en « comité secret ».

En même temps qu'ils traitaient avec M. Florentin, épicière, pour la cession de l'emplacement occupé par son commerce, les héritiers Corbin faisaient présenter à l'angle maudit, « l'angle des écrasés » de la rue Mazagran, le rapport présenté, à la suite de cette démarche, par M. Lanterrier, à la commission des travaux, fait connaître les propositions des propriétaires des Magasins-Réunis. Voici le sens général de ce rapport :

« A la date du 8 février, les héritiers de M. Corbin ont fait des propositions qui, écrivait-il : « sont beaucoup plus dictées par le désir de contribuer à une œuvre éminemment utile pour la ville que par l'espoir d'un accroissement de leurs affaires. »

Tout en rendant hommage aux sentiments de ces messieurs, le rapport constate que, dans cette affaire, l'intérêt des Magasins-Réunis est lié à celui de la ville. Si la ville de Nancy voit son intérêt à voir disparaître ce quartier à circulation intense, une mesure qui gêne considérablement, la maison des Magasins-Réunis n'a pas un intérêt moindre à faire achever la construction grandiose entreprise, il y a une vingtaine d'années, par feu M. Corbin.

Pour que ces deux intérêts connexes puissent se concilier, il ne faudrait pas que, par des prétentions exorbitantes, MM. Corbin parussent vouloir abuser du désir qui est la ville d'en finir avec cette question. Les héritiers de MM. Corbin demandent : 1° une somme de 45,000 fr. ; 2° l'autorisation, à titre absolument gratuit, de relier par une galerie souterraine, par un tunnel, leurs immeubles situés en face l'un de l'autre, rue Mazagran.

Pour cette seconde demande — dit encore le rapporteur, M. Lanterrier — on ne peut plus invoquer l'intérêt de la ville. L'intérêt des Magasins-Réunis, seul, est en jeu et dès lors, il y a lieu d'accorder cette concession qui constitue une redevance qu'on peut fixer à mille francs par an à minimum. Les avantages exceptionnels possédés par une maison de concentration comme les Magasins-Réunis, les charges du petit commerce très atténué par cette concurrence, font un devoir à la commission des travaux d'accorder la seconde proposition des héritiers Corbin et de proposer, à son tour, la reprise des pourparlers sur nouvelles bases.

A la suite de ces conclusions du rapport Lanterrier, les héritiers Corbin ont renoncé à leur demande en concession d'une portion du sous-sol de la rue Mazagran pour y établir un tunnel et, finalement, une entente est intervenue entre eux et l'Administration municipale, pour la cession de la partie frappée d'alignement (près de cent mètres carrés) à la ville, moyennant la somme de quarante mille francs. C'est près de la moitié de l'ancien café du Débarcadère, acheté autrefois par M. Corbin père pour 90,000 fr. Ses héritiers rentrent dans leurs déboires.

Cet angle, frappé d'alignement, serait tombé par le cours naturel des choses, dans vingt-cinq ans peut-être. Fallait-il conserver aussi longtemps cette verrue à l'entrée de notre ville ? Fallait-il compter sur l'amour-propre des Magasins-Réunis pour la rasoir à leurs propres frais ? Il a paru à nos édiles que si les héritiers Corbin ne demandaient que le remboursement du prix payé pour cet emplacement, la population approuverait un contrat qui débarrasserait le passage si étroit de la rue Mazagran, si redoutée des piétons et des voitures venant de la petite ville, avec les nombreux cars du tramway qui augmentent encore les difficultés de la circulation.

On voit que, malgré le « comité secret », la négociation n'a eu rien de mystérieux, rien d'inavouable.

USINE de LA FLIE, à LIVERDUN
(MEURTHE-ET-MOSELLE)

POMPES NOEL

300 MÉDAILLES
8 DIPLOMES
D'HONNEUR

104, avenue Parmentier, et rue d'Angoulême, 60

PARIS

EXPOSITION UNIVERSELLE
de Paris, 1889 :
OBJET D'ART
et MÉDAILLE D'OR

Spécialité de Pompes à incendie nouveau système
et démontage instantané

POMPES POUR TOUS USAGES

Ne s'engorgeant jamais, grande simplicité pour le démontage, solidité à toute épreuve, pouvant travailler dans les liquides les plus chargés, tels que : mélasse, sirop, goudron, jus de tannerie, purin, vidange.

POMPES POUR LIQUIDES CHAUDS

Pompes à moteur de tout débit pour Usines, Lavoirs, Sucreries, Tanneries, Chemins de fer, etc.

Envoi franco de renseignements et Catalogue sur demande
S'adresser aux USINES DE LA FLIE

CHANGEMENT DE DOMICILE

Les Magasins et Ateliers de **JEAN JACQUEMIN** Entrepreneur de Peinture et Vitrierie sont transférés 18, rue PONT-DES-CORDELIERS, 18

Verres à vitres et glaces, tuiles en verre mécaniques creuses, plaques de propreté, toiles cirées et linoléum, baguettes d'encadrement et de tenture, cire et encaustique pour parquet, couleurs et vernis au détail, brosse et pinceaux.

GRAND CHOIX DE PAPIERS PEINTS EN TOUS GENRES

COSTUMES CIVILS & MILITAIRES SUR MESURE	TAILLEUR DE PARIS EXPOSITION DE 1900 Médailles d'argent et de bronze	MEMBRE DE LA FACULTÉ DE COUPE DE PARIS
KÉPIS TOUL — 5, Rue du Pont-Caillant, 5		
J. ROCH, MARCHAND-TAILLEUR		
PRIX MODÉRÉS Uniformes		
EXACTITUDE ET Travail soigné		
5, rue du Pont-Caillant, 5 — TOUL		

COULEURS & VERNIS AU DÉTAIL	PAPIERS PEINTS 8 rouleaux de papier et 24 mètres de bordure pour 1 fr. 50	VERRES À ITRES ET GLACES
Broserie et Pinceaux	Articles pour Artistes	Plaques de Propreté Baguettes d'Encadrements ET DE TENTURES
CAMILLE GILLET		
13, Rue Carnet, 13.		
TOUL		
CIRE ET ENCAUSTIQUE POUR PARQUETS	TOILES EN VERRE Peinture, décoration, vitrerie.	TUILES EN VERRE creuses et mécaniques

POUR
BLANCHIR, ADOUCIR, VELOUTER
la peau du visage et des mains,
rien n'est supérieur à l'emploi quotidien de la
CRÈME SIMON

Nouveaux Prix :
1 fr. le petit flacon et la CRÈME SIMON en tubes, pour les excursions et la bicyclette.
2 fr. le moyen modèle, particulièrement avantageux et recommandé aux Dames.
3 fr. le flacon de voyage, bouché à l'émeri, très pratique aussi pour la toilette.

Poudre Savon
de riz Simon. à la Crème Simon
Parfums : complète les bons effets de la
Violette, Hélicotrope CRÈME SIMON

J. SIMON
PARIS, 13, rue Grange Batelière, PARIS
LYON, 36, Rue Bouchard, LYON

OFFRES & DEMANDES D'EMPLOI

ON DEMANDE un apprenti boulanger. — S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une bonne sérieuse sachant faire le ménage et soigner un enfant. Inutile de se présenter sans de bonnes références.

ON DEMANDE des enfants de 12 ans, pour travail assis, dans une usine près Toul. S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE désire se placer : le mari pour faire des courses ou s'employer aux travaux d'intérieur, la femme pour faire des ménages. S'adresser au Bureau du journal.

UN FORGERON demande associé au bénéfice pour la fonderie et le porte-faix. Articles de bon rapport. S'adresser à M. BATY, forgeron, à Viterne, par Pont-Saint-Vincent.

ON DEMANDE une jeune fille de la campagne de 18 à 20 ans, sérieuse, pour faire le ménage et garder un enfant.

Horlogerie-Bijouterie
M. Justin ROUSSELOT
informe sa clientèle qu'il transfère son atelier de réparations d'horlogerie et de bijouterie rue Saint-Jean, n° 4, à Toul. — Réparations garanties. — Prix très modérés. — Livrées dans 24 heures.

Travaux de couvertures en tous genres
ADOLPHE FOURGNY
TOUL, 23, rue des Tanneurs
Travail prompt et soigné

GRAND SALON DE COIFFURE MODERNE
(Maison fondée en 1804)

Tribune pour tous.

A la suite d'une lettre insérée par un de nos confrères dans sa « Tribune publique », un correspondant anonyme nous écrit :

Nancy, le 19 février 1901.

Monsieur le rédacteur,
Il y avait une fois à Nancy un quartier mort constitué par un hôpital : de là était venu le nom de rue de la mauvaise Constitution, donné à la voie principale de ce quartier.

Semblable au doigt du bon roi Stanislas, ce quartier mort s'étendait dans la direction de l'Arc-de-Triomphe, enserrant dans son glacial suaire, avec la rue Héré, notre ancienne place Royale, si chère au roi des Belges, savez-vous ?

La place Stanislas se mourait !
La rue Héré était morte !
Il importait de les ressusciter l'une et l'autre.

Mais, comme il existe à Nancy d'autres quartiers plus excentriques encore, les habitants, réunis dans la nuit du 18 février, ont résolu de fonder une ligue, qui prend le nom de « Ligue des décentralisateurs nancéiens ».

A la fin de cette première séance, les membres fondateurs de la Ligue étant présents, l'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité, plus une voix, celle du président étant prépondérante, — car, à défaut de membres, toute ligue doit avoir son président, dont la voix doit être prépondérante :

« La Ligue des décentralisateurs nancéiens, considérant qu'il existe à Nancy diverses attractions dont ne profitent pas également tous les quartiers de la ville ;

« Considérant notamment que, depuis 1854, à Nancy comme à Waterloo, la gare demeure et ne se rend pas... tantôt sur un point de sa ville, tantôt sur un autre, ce qui crée au profit d'un seul et même quartier un privilège excessif ;

« Considérant, en outre, que les différentes lignes de tramways ont pris la fâcheuse habitude de se croiser en un lieu déterminé de la ville, connu sous le nom de Point Central, habitude profitable aux seuls commerçants de ce quartier favorisé ;

« Considérant que depuis de très longues années, la foire de mai se tient sur le cours Léopold, pour le plus grand bien des riverains de cette belle promenade ;

« Considérant enfin que les musiques militaires persistent à donner leurs concerts à la Pépinière, dont le kiosque est, par son immobilité, une figure perpétuelle aux progrès de l'automobilisme ;

« Demande :

1° Que la gare de Nancy soit, à titre d'essai et pour une durée de six mois, transférée dans la prairie de Tomblaine ;

2° Que les lignes de tramways se croisent, du 1^{er} avril au 30 septembre 1901, au Bon-Coin ;

3° Que la foire de mai se tienne cette année, non pas sur la Carrière, qui en a joui assez longtemps autrefois, mais bien sur la place d'Alliance ;

4° Enfin, que les musiques militaires, dont l'exemple de la mobilité, si nécessaire aux armées modernes, sient désormais installées sur un kiosque automobile et que les concerts aient lieu en des points à déterminer, situés entre Pixer-cour, au N. ; Bri-chambeau, au S. ; le Bas-Château, à l'E. ; Maréville, à l'O. »

Les membres de la susdite Ligue vous prient d'agréer, Monsieur le rédacteur, l'assurance de leurs sentiments les plus distingués.
Le secrétaire,
(Lisible).

Les trottoirs et les dangers de la circulation (suite)

Le déblayage des croûtes neigeuses n'avance que lentement dans les quartiers centraux. MM. les commerçants devraient pourtant se rendre compte que leur intérêt est de ne pas éloigner les clients. Espérons qu'aujourd'hui le dernier coup de collier sera donné. Les agents doivent y tenir la main sans brusquerie, mais avec fermeté et, au besoin, verbaliser.

Les Magasins Réunis et l'angle de la rue Mazagran

On sait que la dangereuse et disgracieuse avancée des Magasins-Réunis sur la rue Mazagran va disparaître, ayant été achetée par la Ville au prix de 40,000 fr.

Cette affaire a été traitée vendredi, par le conseil municipal, en « comité secret », mode de

procéder blâmé vigoureusement par notre confrère spécial l'Immeuble dans son numéro d'hier.

Nous sommes en mesure de donner quelques renseignements complémentaires sur la genèse de ce marché et sur la fameuse discussion en « comité secret ».

En même temps qu'ils traitaient avec M. Florentin, épicière, pour la cession de l'emplacement occupé par son commerce, les héritiers Corbin faisaient pressentir la Ville sur ses intentions définitives quant à l'angle maudit, « l'angle des écorchés » de la rue Mazagran.

Le rapport présenté, à la suite de cette démarche, par M. Lanterrier, à la commission des travaux, fait connaître les propositions des propriétaires des Magasins-Réunis. Voici le sens général de ce rapport :

« A la date du 8 février, les héritiers de M. Corbin ont fait des propositions qui, écrits-ils : « sont beaucoup plus dictées par le désir de contribuer à une œuvre éminemment utile pour la ville que par l'espoir d'un accroissement de leurs affaires. »

Tout en rendant hommage aux sentiments de ces messieurs, le rapport constate que, dans cette affaire, l'intérêt des Magasins-Réunis est lié à celui de la ville. Si la ville de Nancy « tout » intérêt à voir disparaître, dans ce quartier à circulation intense, une mesure qui gêne considérablement, la maison des Magasins-Réunis n'a pas un intérêt moindre à faire achever la construction grandiose entreprise, il y a une vingtaine d'années, par feu M. Corbin.

Pour que ces deux intérêts connexes puissent se concilier, il ne faudrait pas que, par des prétentions exorbitantes, MM. Corbin parussent vouloir abuser du désir où est la ville d'en finir avec cette question. Les héritiers de MM. Corbin demandent : 1° une somme de 45,000 fr. ; 2° l'autorisation, à titre absolument gracieux, de relier par une galerie souterraine, par un tunnel, leurs immeubles sis en face l'un de l'autre, rue Mazagran.

Pour cette seconde demande — dit encore le rapporteur, M. Lanterrier — on ne peut plus invoquer l'intérêt de la ville. L'intérêt des Magasins-Réunis, seul, est en jeu, et dès lors, il y lieu de n'accorder cette concession que contre une redevance qu'on peut fixer à mille francs par an au minimum. Les avantages exceptionnels possédés par une maison de concentration comme les Magasins-Réunis, les charges du petit commerce très atteint par cette concurrence, font un devoir à la commission des travaux d'écarter la seconde proposition des héritiers Corbin et de proposer, à son tour, la reprise des pourparlers sur nouvelles bases.

A la suite de ces conclusions du rapport Lanterrier, les héritiers Corbin ont renoncé à leur demande en concession d'une portion du sous-sol de la rue Mazagran pour y établir un tunnel et, finalement, une entente est intervenue entre eux et l'administration municipale, pour la cession de la partie frappée d'alignement (près de cent mètres carrés) à la ville, moyennant la somme de quarante mille francs. C'est près de la moitié de l'ancien café du Débarcadère, acheté autrefois par M. Corbin père pour 90,000 fr. Ses héritiers rentrent dans leurs débours.

Cet angle, frappé d'alignement, serait tombé par le cours naturel des choses, dans vingt-cinq ans peut-être. Fallait-il conserver aussi longtemps cette verrue à l'entrée de notre ville ? Fallait-il compter sur l'amour-propre des Magasins-Réunis pour la raser à leurs propres frais ? Il a paru à nos édiles que si les héritiers Corbin ne demandaient que le remboursement du prix payé pour cet emplacement, la population approuverait un contrat qui débarrasserait ce passage si étroit de la rue Mazagran, si redoutée des piétons et des voitures venant de la petite viasse, avec les nombreux cars du tramway qui augmentent encore les difficultés de la circulation.

On voit que, malgré le « comité secret », la négociation n'a eu rien de mystérieux, rien d'inavouable.

Dist. collé
27 Février

La fermeture des cafés. — Mardi, à 2 heures 1/2, le « Syndicat des Cafetiers et Maîtres d'Hôtels » de Nancy s'est réuni au café des Deux-Hémisphères, sous la présidence du patron, M. Kiffer.

Les assistants étaient assez nombreux. Le but de la réunion avait pour effet de déterminer la date du banquet et de prendre une décision relativement à la fermeture des cafés.

Après un échange de vues, l'assemblée a décidé à l'unanimité d'informer la municipalité qu'elle consentait à porter la fermeture des 93 établissements autorisés à rester ouverts jusqu'à 2 heures du matin, à 1 heure, à la condition toutefois que le Théâtre et le Casino fermassent à minuit moins le quart.

La résolution du syndicat sera portée à la connaissance de la mairie.

A ce sujet, nous recevons plusieurs lettres de cafetiers qui, n'ayant pas assisté à la séance, protestent contre la décision de leurs collègues. Ils allèguent, à l'appui de leurs réclamations, que ce mode de règlement va donner naissance à des maisons borgnes et interlopes, que les hôtels pourront conserver des clients sous prétexte que ce sont des voyageurs ; que ceux-ci se trouveront gênés par cette décision même ; que les jeux seront plus florissants que jamais ; que la morale y perdra, attendu que la police ne pourra exercer aucune surveillance ; que c'est augmenter en pure perte le service de ceux-ci, dont le devoir est de veiller à la tranquillité du citoyen, etc., etc.

A l'heure où nous mettons sous presse MM. Broussan, directeur du théâtre, et Armand Bel, directeur du Casino, nous donnent communication de la réponse qu'ils font à la municipalité.

Ces messieurs consentent à avancer l'heure de la fermeture de leurs établissements si le Conseil clôture ses séances avant 10 heures du soir, si les ivrognes s'engagent à réintégrer le trottoir avant 11 heures ; si le lundi les commissionnaires en bestiaux descendent leurs veaux avant minuit ; si les tramways enlèvent leur corne, etc.

Nous n'insérons bien entendu les doléances de ces messieurs que sous bénéfice d'inventaire.

Syndicat des marchands de vins. — Le « Syndicat des Marchands de Vins » nous prie de rappeler à ses membres actifs et nouveaux adhérents, qu'une réunion générale aura lieu le vendredi 1^{er} mars, salle Poirel, galerie nord.

Ordre du jour : Election définitive du comité ; paiement des cotisations ; communications diverses.

Union syndicale des limonadiers. — Le banquet annuel, qui avait dû être reculé, aura lieu jeudi 28 février, à 8 h. 1/2 du soir, au *Petit Vatel* (restaurant Becker), sous la présidence de M. le docteur Friot, adjoint au maire de Nancy.

Est reproduit
27 Février

Sur le pont de Mon-Désert
Nancy, le 25 février 1904.
Monsieur le rédacteur.

Permettez-moi, Monsieur le rédacteur, d'avoir recours à la voie de votre estimable journal pour signaler, à qui de droit, le désagrément qui résulte pour les habitants de Mon-Désert, se trouvant, comme moi, obligés à traverser plusieurs fois par jour le pont du chemin de fer de ce quartier, pour se rendre vers le centre de la ville.

Du côté ouest, au milieu de ce pont, il existe sur la voie, en contre-bas, plusieurs vigies, dont une habitée par un surveillant, qui, jour et nuit, alimente avec du charbon de terre un poêle, qui, naturellement, exhale des gaz de carbone, en même temps qu'une fumée très intense dans la direction du dit pont, ce qui n'est pas sans incommoder un grand nombre de passants.

La compagnie des chemins de fer ne pour-rait-elle assigner un autre emplacement à cette logette ? Ce faisant, elle supprimerait ce grave inconvénient, qui est devenu insupportable pour les gens de ce quartier populaire.

Veuillez agréer, etc.

Un habitant de Mon-Désert.

Le point de vue de la Pépinière
Dans le compte rendu du conseil municipal de vendredi, nous avons dit qu'un rapport avait été déposé sur la proposition de M. Besval que nos lecteurs se rappellent : élever une butte dans un des carrés de la Pépinière, près

de celui du concours hippique. Le rapporteur, M. Lanterrier, était très enrhumé et les rédacteurs envoyés par les journaux étant mal placés pour entendre, il s'ensuivit que la solution donnée à l'affaire échappa aux reporters.

Cette conclusion est négative. M. Royé, l'adjoint chargé de la Pépinière, considérait, d'ailleurs, que la dépense serait importante. Aussi le rapporteur a-t-il conclu au rejet : « pour le plaisir, — a-t-il dit, — d'admirer par un temps clair les tours de Saint-Nicolas, il ne nous paraît pas urgent d'élever une butte aussi haute que les plus grands arbres dans le bas-fond de la Pépinière. »

Le rapport rend hommage, au surplus, à l'originalité de la proposition. Nous prendrons la liberté de dire qu'elle était aussi intéressante qu'originale, et qu'une réduction des Buttes-Chaumont n'aurait pas fait mauvais effet à Nancy. Malheureusement, il y a toujours la question d'argent. La ville est sollicitée de vingt, de cent côtés pour des dépenses urgentes....

28 Février

La « Vie lorraine illustrée »

Le deuxième numéro de la *Vie lorraine illustrée* vient de paraître et il est, ma foi ! fort intéressant et très bien fait. M. Tristan de Pygme nous présente en première page un superbe portrait-charge du sympathique docteur Friot, premier adjoint au maire de Nancy, conseiller général, — portrait entouré de petits « à côtés » fort spirituels.

Le numéro contient deux autres portraits-charges des mieux réussis où sont représentés en de caractéristiques postures professionnelles notre rédacteur en chef et M. Camille Mathis, remuant à pleins sacs l'or des donations universitaires et des fondations charitables.

Enfin, l'habile dessinateur a joint — en dernière heure — le portrait rapide de M. le général Langlois, le nouveau commandant du 20^e corps.

Ce numéro est en vente à notre Salle : 40 centimes ; par poste, 15 centimes.

La fermeture des cafés

Dans la dernière séance du conseil municipal, nos édiles ont discuté l'heure de la fermeture des établissements de limonadiers, marchands de vin, etc. Trois opinions au moins ont été exprimées par nos honorables conseillers.

Sous prétexte d'égalité on réclamait l'heure identique de deux heures du matin pour tous les établissements sans exception. M. le maire a déclaré que la permission d'une heure était suffisante pour tout le monde. L'adjoint chargé du service de police a montré les inconvénients de la prolongation d'une heure pour tous les débitants de la ville et des faubourgs : la surveillance de la sûreté et des mœurs deviendrait absolument illusoire. Et certes, il avait bien raison. Comment faire surveiller les 800 et quelques débits de la ville ?

Le théâtre municipal, le Casino des Familles et les concerts devant former au plus tard pour minuit pendant les jours de semaine, à minuit et demi les dimanches et jours de fête, ne conviendrait-il pas d'adopter le règlement de la ville de Reims, c'est-à-dire fermer tous les estaminets à minuit et demi pendant la semaine, à une heure du matin le dimanche ? On arriverait ainsi à assurer le repos des habitants, la sécurité des rues, on combattrait activement la débauche, les jeux clandestins et ce fléau plus redoutable encore : l'alcoolisme.

Se souvient-on du placard apposé sur les murs de notre ville, l'an passé, et sur les murs des 593 communes de Meurthe-et-Moselle ? Sous la signature de notre préfet et des membres de la Société de médecine de Nancy, on déclarait la guerre à l'alcoolisme. C'était un beau mouvement loué par la presse nancéienne, voire même par la presse française. Eh bien qui veut la fin, veut les moyens.

Le syndicat des limonadiers vient de se réunir et de voter la fermeture à une heure du matin, pour les 93 établissements ayant la permission de deux heures. C'est bien, c'est acceptable. Il faut féliciter ces messieurs d'avoir compris que leur véritable intérêt n'était pas de s'astreindre, eux et leurs garçons, à consumer leur santé en veilles trop prolongées. Mais minuit et demi ce serait mieux,

Immeuble et la
Construction
3 Mars

Le ralentissement des travaux.

Ce que nous plaçons, ici, sous la rubrique de Nancy, pourrait s'appliquer à toute la région de l'Est, à toute la France, car il y a partout un ralentissement général de la construction de bâtiments et de travaux particuliers.

Il ne nous appartient pas, à nous spécialistes non politiques, d'en discuter les causes lorsqu'elles découlent d'un malaise et d'inquiétudes provoquées par les agissements du gouvernement. Mais en constatant que ce ralentissement a commencé l'année dernière et qu'il continue, s'il ne s'aggrave pas, pour cette année, nous pouvons indiquer entre autres raisons la guerre faite aux congrégations religieuses comme un contingent important aux causes de ralentissement des constructions et de la baisse des immeubles.

Ainsi, à Nancy seul, depuis trente ans, les couvents faisaient des dépenses qu'en moyenne on peut évaluer à 1 million par an soit pour acquisitions de propriétés, soit comme constructions de bâtiments, de chapelles, de maisons d'éducation ou de charité. Or, depuis les menaces et les mesures de persécution contre eux, les couvents se sont arrêtés dans leurs entreprises. De là certainement un ralentissement considérable de transactions et d'opérations immobilières.

Rien que pour l'entrée des matériaux à Nancy, l'octroi accuse une moins-value de 35.000 fr. en chiffres ronds, pour l'année 1900 ; cette diminution indique un ralentissement considérable qui aurait sûrement été moindre ou nul, si les congrégations religieuses nancéiennes avaient continué leurs habitudes d'acheter et de bâtir.

Et si la loi sur les associations frappe réellement les couvents comme elle en a tout l'air, le malaise des entreprises, le ralentissement des travaux s'accroîtront encore davantage. Et de plus la propriété en souffrira parallèlement.

Supposons les associations religieuses dissoutes, les couvents mis en vente, quelle dépréciation de la propriété pour tout le monde par ces immeubles jetés dans le commerce ? Quelle diminution de constructions à faire, du jour où tant de couvents offriront des bâtiments plus que de besoin, à ceux qui avaient des idées ou des besoins de bâtir ?

Ce serait la ruine de l'entreprise pour plusieurs années, le ravalement de la valeur des immeubles, une moins-value de plus en plus importante des produits de l'octroi, sur les matériaux de construction, des produits des impôts sur les mutations.

Le ralentissement des travaux ne faisant que s'aggraver, combien en souffriront tous les corps d'état du bâtiment, par conséquent beaucoup d'employés et d'ouvriers ? combien en souffriront l'octroi et les contributions, par conséquent les contribuables ?

Le mal fait à quelques-uns fera le mal de tout le monde, mais particulièrement aux professions, et aux industries qui vivent de l'immeuble et de la construction. Et il y en a beaucoup.

Le notaire municipal

En feuilletant le Bulletin administratif de la ville de Nancy, nous constatons que toutes les transactions immobilières faites par la municipalité sont

beaucoup mieux. Si l'administration a « le nerf » de suivre l'exemple de Reims et de décider la fermeture à minuit et demi, elle aura tous les citoyens paisibles pour elle — et, au bout de huit jours, tous les cafetiers eux-mêmes.

P.-S. — Un correspondant nous écrit que Nancy, grande ville, devrait laisser ses cafés ouverts jusqu'à 3 heures, « comme à Bordeaux, Toulouse et Nantes ».

Voyons, cher lecteur, y a-t-il une comparaison à faire entre les villes du Midi, avec leur doux climat (à Nantes aussi, la température est douce) avec notre climat brumeux. Dans les villes du Nord, on vit chez soi, voilà le fait évident, et la sortie le soir est l'exception.

Dist. collé
1 chan

PROMENADES INSTRUCTIVES

Un promeneur qui ne se contente pas de circuler, mais qui observe et qui s'informe, nous adresse les lignes suivantes :

J'avise à la Pépinière un bon vieillard en train d'enlever la glace et la neige : — Voilà un bon temps, lui dis-je, pour faire cet ouvrage ; on n'a plus froid aux doigts et le soleil vous aide. — Hélas, oui, me répond le brave homme, nous n'aurons bientôt plus rien à faire. — Et vous craignez sans doute de ne pas retrouver du travail, de vous voir supprimer la petite somme que vous gagnez ici. — Oh ! non, monsieur. Ce n'est pas pour l'argent qu'on nous donne. On nous paye trois sous par jour. Vous comprenez, ce n'est pas pour cela. — Comment ! bondis-je, on vous paye trois sous par jour ! Qui cela ? la Ville ? — Mais oui, monsieur. Voilà, nous sommes hospitalisés à Saint-Julien, nous nous ennuyons à ne rien faire, et puis rester enfermé c'est triste, surtout quand on n'a pas de quoi fumer une pipe, et qu'on ne peut pas aller dehors boire de temps en temps un verre de vin. Alors nous avons demandé si on ne pouvait pas nous occuper au dehors. Et on a bien voulu nous prendre pour enlever la glace et la neige. Nous sommes très contents, nous sommes libres, en dehors de l'hôpital, nous gagnons en outre quelques sous. On pourra s'acheter du tabac, boire un verre. C'est bien dommage que cela finisse.

Je quittai le bon vieillard, la tête pleine de réflexions philosophiques, avec au cœur une reconnaissance pour ces bons vieux qui pour trois sous par jour — ô Nancéiens mes frères, nous suppriment le désagrément de patauger dans la boue et nous évitent ainsi rhumes et bronchites, et aussi en me promettant de ne pas laisser ignorer ce dévouement d'hommes qui aiment mieux travailler pour trois sous par jour que de ne rien faire.

Mais est-ce bien vrai que la ville de Nancy paye des travailleurs trois sous par jour ?

Note de la rédaction. — On répondra à notre correspondant que les vieillards de Saint-Julien ont le vivre et le couvert, et que tous les travailleurs — hélas ! — ne peuvent en dire autant. C'est égal, trois sous... La ville ne pourrait-elle, sans encourir les foudres de M. Beauchet, élever jusqu'à cinq sous la gratification octroyée aux pauvres vieux ?

Il se piqueraient sans doute d'émulation et la Pépinière n'en serait que mieux balayée.

Recommandé à la sollicitude du dévoué M. Royé, qui sûrement sera de notre avis.

2 Mars

L'arrivée du général Langlois. —

Le service de la voirie a fait répandre, samedi matin, de la grève fine sur le pavé du pourtour de la place Stanislas, afin d'empêcher les chevaux de glisser.

On n'est pas plus prévenant.

Au tribunal. — On vient de poser au-dessus de l'escalier du tribunal civil un superbe lustre en cuivre jaune qui fait l'admiration de tous les habitants. La justice tient à être bien éclairée.

passées devant un seul et même notaire, M^e Baudot.

C'est donc un monopole, un privilège qui doit singulièrement avantager l'étude d'un seul favorisé, alors que Nancy possède une douzaine d'autres études qui ont toutes les mêmes droits aux actes publics.

Pourquoi une telle faveur ?

Rien ne l'explique, car, d'une part, grâce à Dieu nous possédons à Nancy une corporation de notaires on ne peut plus capables et plus honorables.

D'autre part, les actes que l'administration municipale a à faire passer devant notaire sont d'une simplicité extraordinaire, car ils sont étudiés par les services compétents, examinés aux commissions, votés par le conseil municipal dans leurs moindres détails; de sorte que les actes notariés dans lesquels intervient la ville de Nancy, ne sont plus quand ils sont remis au notaire, qu'une simple formalité d'authenticité.

La mairie pourrait s'adresser à toutes les études de Nancy; elle devrait dans un esprit de libéralisme distribuer ses actes à tous les notaires nancéiens à tour de rôle; elle supprimerait ainsi un monopole que rien ne justifie. Ou bien que la Mairie fasse comme la Compagnie de l'Est, elle qui pourtant ne relève pas du public, mais qui est plus libérale, car elle prend toujours le notaire des parties avec lesquelles elle contracte; elle n'en a pas d'attitré.

Nous pensons qu'il suffira de signaler le fait pour faire cesser un privilège d'une autre époque.

LE GÉNÉRAL LANGLOIS

Commandant le 20^e Corps d'armée



Le nouveau commandant en chef du 20^e corps, à Nancy, qui remplace le général de Monard, dont la période légale de commandement est terminée, dirigeait l'École de guerre depuis le 20 septembre 1898, succédant au général Renouard.

C'est au général Langlois, un soldat doublé d'un savant, que l'on doit la rénovation dans un sens plus moderne de la tactique de l'artillerie française et de son emploi en temps de guerre.

Né à Besançon, le 3 août 1839, il fut l'un des plus brillants élèves de l'École polytechnique et de l'École d'application de Metz. Il entra dans l'arme de l'artillerie en 1860 et commença sa carrière d'instructeur à l'École de Saumur. En 1865, il appartenait à la cavalerie de la garde impériale. La guerre de 1870 le trouva dans les rangs de l'armée de Metz. Il prit une part glorieuse à toutes les grandes batailles livrées autour de la vieille cité lorraine.

Après la guerre, il retourna à l'artillerie et y devint commandant pour l'arrondissement de Maubeuge.

C'est de là qu'il partit pour venir, à l'École supérieure de guerre, professer le cours de tactique d'artillerie. Il y resta 6 ans, de 1885 à 1891.

Nommé général de brigade, il commanda successivement à Besançon, à Clermont-Ferrand et à Auxerre, d'où il fut appelé à la direction de cette École supérieure de guerre dont il avait été l'un des maîtres les plus écoutés. Son départ causerait un grand vide s'il n'avait pas pour continuateur le général Bonnal, un des généraux les plus distingués de notre armée.

Avec le général Langlois, qui est un stratège hors de pair, et qui a derrière lui quarante-sept ans de services et deux campagnes, la frontière sera solidement gardée.

Il a reçu la troisième étoile le 8 novembre 1898; il est commandeur de la Légion d'honneur.

Un vieux Nancéien.

Entrée du général Langlois

Le général Langlois, le nouveau commandant de notre 20^e corps d'armée, a fait son entrée officielle à Nancy samedi, à un heure, avec le cérémonial habituel de ces solennités militaires.

Dès midi, les troupes avaient gagné les emplacements qui leur avaient été assignés place Thiers, rues Mazagran, Stanislas; places Dombasle, Stanislas et de la Carrière.

L'artillerie avait été massée en ligne de bataille devant le front de l'hôtel de ville, dont les fenêtres avaient été pavoisées de drapeaux, les canons alignés face à la mairie.

Les musiques avaient été échelonnées places Thiers, Dombasle, Stanislas, de la Carrière et devant le Palais du Gouvernement.

A une heure, le général, qui s'était tenu jusque-là dans le petit salon attenant au bureau de M. Hissler, chef de gare, où il avait revêtu son costume d'apparat, sortait par la porte du milieu et montait sur un superbe alean que son ordonnance tenait en main.

Il saluait le général de Cornulier-Lucinière, commandant la 11^e division, qui s'était porté au-devant de lui, et son chef d'état-major, M. le général Allotte de la Fuye, qui se tenait en avant des officiers de l'état-major et des cavaliers de l'escorte, en tête de laquelle se trouvaient deux gendarmes à cheval, le revolver au poing, puis, derrière un capitaine de dragons de l'état-major, le cuirassier porte-fanion du général.

Après avoir passé devant les officiers sans troupe, de réserve et de territoriale, massés devant la statue de Thiers, il suivait, précédé d'un peloton de gendarmes en grande tenue, et suivi de son escorte, l'itinéraire qui avait été tracé.

Pendant ce temps, les musiques, à la suite de la sonnerie aux champs, exécutaient la *Marseillaise*, accueillie dans la foule par les cris de: « Vive l'armée! Vive Langlois! » Le canon, du fond des carrés de la Pépinière, faisait entendre sa grosse voix toutes les trois minutes.

Sur tout le parcours, le même enthousiasme, les mêmes applaudissements. La foule se pressait sur tout le passage; aux fenêtres, de véritables grappes humaines. Sur la place Carrière, devant le Palais du Gouvernement, la foule était plus compacte encore. Il se produisit à l'arrivée du général un remous que la police et le cordon de sentinelles eurent grand peine à maintenir sans être débordés.

On remarquait tout particulièrement la façon de saluer du nouveau chef du 20^e corps d'armée; le général ne répondait guère aux cris qui étaient poussés sur son passage; mais, en revanche, il saluait toutes les personnes qui se découvraient silencieusement.

Le général Langlois paraît encore très vert. Nerveux et sec, il se tient correctement à cheval.

Au moment où il descendait de cheval devant le Palais du Gouvernement, où le drapeau venait d'être hissé, M. Maringer, maire, entouré de ses quatre adjoints, lui a souhaité la bienvenue en ces termes:

« Mon général,

« Je suis heureux de l'honneur qui m'échoit d'avoir à venir vous souhaiter la bienvenue au nom des habitants de notre bonne ville de Nancy.

« Je crois être ici l'interprète de leurs sentiments patriotiques pour vous assurer de leur respect et de leur complet dévouement. Mon général, soyez le bienvenu parmi nous; vous pouvez être assuré que nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour que nos relations soient ce qu'elles ont toujours été avec vos prédécesseurs, des plus courtoises et des plus cordiales. »

Le général a répondu en quelques mots:

« Monsieur le maire,

« Je vous remercie bien sincèrement des souhaits de bienvenue que vous avez bien voulu m'adresser au nom des patriotiques populations de l'Est, dont je connais les sentiments pour avoir vécu quelque temps parmi



Fig. 27, 28 et 29. — Entrée du général Langlois à Nancy, le 2 mars. Clichés de Jumelle Bellini.

elles. Soyez assuré que, de mon côté, je serai mon possible pour que l'harmonie depuis si longtemps établie ne soit pas rompue. Je ne vous cacherais pas tout le plaisir que j'éprouve à venir vivre parmi vous, dans cette ville particulièrement belle entre toutes, et où l'art est porté à un si haut degré. Monsieur le maire, soyez l'interprète de mes sentiments affectueux près de vos administrés. »

Le général a gagné ensuite le salon, où les réceptions allaient commencer dans l'ordre réglé par le décret de Messidor. Sur tous, le général a produit une excellente impression.

Aussi sommes-nous assurés que les relations de l'armée et de la population nancéenne resteront toujours cordiales.

Pendant qu'on se préparait pour les réceptions, les troupes regagnaient, musique en tête, leurs casernes, escortées jusqu'aux portes par la foule.

Un seul accident s'est produit. Au moment où les bataillons s'ébranlaient sur la place du Palais du Gouvernement, le cheval du capitaine Langlet, du 69^e, effrayé par la musique, se cabra et, glissant des quatre pieds, malgré le gravier que la municipalité avait fait répandre sur tout le parcours, s'abattit sur son cavalier. Heureusement, ni le cavalier, ni la monture n'eurent de mal ; mais l'accident faillit être fatal à une tierce personne.

Au moment où l'officier cherchait à se dégager de dessous sa monture, le sous-brigadier Molitor se porta à son secours. Il fut blessé légèrement à la jambe par la pointe du sabre du capitaine, que celui-ci avait conservé à la main en tombant.

Le général a levé toutes les punitions de consigne et de salle de police et a accordé un quart de vin sur l'ordinaire à tous les soldats.

Les réceptions, commencées à deux heures pour les autorités civiles, étaient terminées avant trois heures. Il nous revient de divers côtés que ces entrevues ont été très cordiales ; à M. le Préfet, aux corps judiciaires, universitaires, etc., M. le général Langlois a témoigné son plus vif désir de voir régner entre tous les services la bonne entente et la concorde.

Ensuite ont eu lieu les réceptions militaires ; après les autorités supérieures, le général a reçu les différents corps d'officiers de la garnison, et finalement présentée par M. le colonel Marcel une délégation nombreuse d'officiers de réserve et de l'armée territoriale, qui avaient tenu à venir assurer leur nouveau chef de tout leur dévouement ; le général leur a affirmé son désir de voir les meilleures relations régner entre eux et leurs camarades de l'armée active, et les voir marcher toujours la main dans la main, comme ils devront le faire au jour du danger.

A quatre heures, le général Langlois est allé rendre leurs visites aux différentes autorités qu'il avait reçues ; il était en grande tenue et a fait sa tournée dans un break d'artillerie, accompagné de son officier d'ordonnance.

Voici l'ordre du jour adressé aux troupes par M. le général Langlois, à l'occasion de sa prise de commandement :

« Officiers, sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats.

» Appelé à l'honneur de vous commander, je compte posséder bientôt toute la confiance que vous aviez en votre ancien chef, toute l'affection que vous lui portiez ; je le désire, parce que la confiance et l'affection sont les sources fécondes de la force, de la force morale, celle qui fait gagner les batailles.

» Fait au quartier général, à Nancy, le 2 mars 1901.

» Signé : Général LANGLOIS. »

Entrée solennelle du général Langlois

Le général Langlois, le nouveau commandant du 20^e corps, a fait, ainsi qu'il avait été annoncé, son entrée solennelle, samedi, à une heure après midi.

Le général est arrivé à la gare à midi dix, dans un omnibus du Grand-Hôtel, où il est descendu ; il est allé revêtir sa grande tenue dans un salon attenant au bureau de M. Hissler, chef de gare.

Dès midi, il n'avait plus été délivré de tickets de circulation sur les quats, aussi ne s'y trouvait-il que quelques rares personnes.

La gare était décorée de trophées de drapeaux.

Dès midi et demi, les troupes prennent position. Dans l'intérieur de la gare, voici des soldats de la 23^e section d'administration placés entre des gendarmes à pied. Le 70^e forme la haie place Thiers et rue Mazagran. Le 37^e, place Stanislas.

Sur la place Stanislas sont rangés les 3^e d'artillerie et 5^e hussards. Les troupes de la 21^e brigade occupent la rue Héré et la Carrière. Les officiers sans troupes, de la réserve et de l'armée territoriale sont massés au pied de la statue de Thiers.

La foule arrive peu à peu et se presse derrière les soldats. Que de nos concitoyens ont dû se passer de dîner pour pouvoir admirer le beau spectacle militaire ?

Il serait superflu de décrire les ornements des uniformes, l'excellent allure de nos troupiers sous la martiale grande tenue de service. Remarquable, parmi les hussards, un superbe officier de guides belges, fort élégamment habillé de vert avec parements rouges.

... A une heure moins le quart, un soldat du train des équipages arrive à la gare, il amène le cheval du général, un superbe azezan dont le harnachement est recouvert d'une housse.

A midi 55, le général Langlois sort du bureau du chef de gare, précédé du lieutenant-colonel Journée, du 69^e, major de la garnison. Il traverse à grand pas la salle des Pas-Perdus et se met lestement en selle. Les commandements : « Portez armes ! Présentez armes ! » retentissent. Les musiques jouent, les drapeaux s'inclinent, la foule crie : « Vive l'armée ! »

Le cortège s'ébranle. En tête viennent les gendarmes, imposants, le revolver au poing, puis le général et son état-major entre deux pelotons de hussards, l'un aux chevaux blancs, l'autre aux chevaux bai-bruns.

Le nouveau commandant du 20^e corps apparaît de taille au-dessus de la moyenne, la moustache blanche, barrant un visage énergique. Le général Langlois semble très ému, il a à sa gauche le général de Cornulier-Lucinière. La foule est surtout massée rue Héré et place Carrière. Lorsque le cortège passe rue Héré, les cris redoublent. On crie : « Vive l'armée ! Vivo de Monard ! » Des étudiants commencent à chanter sur l'air des *Lampions* : « Conspuez André, conspuez André, conspuez ! »

D'aucuns acclament le général de Cornulier, qui sourit complaisamment. Mais la foule reflue vers la Carrière, où elle devient cohue. Sur les marches des deux pavillons de l'hémicycle de nombreuses personnes se tiennent serrées à étouffer.

Aussi quand, le cortège passé et le général rentré au palais, les troupes font par le flanc, se produit-il une poussée à laquelle, malgré tous leurs efforts, ne peuvent résister les agents de police. Des chevaux d'officiers se cabrent. Le cheval du capitaine adjudant-major Langlet, du 3^e bataillon du 69^e, se dresse tout droit sur ses pieds de derrière et fait voler les étriers à son cavalier, qui roule sur le sol. On se porta au secours du capitaine, un agent arrêta la bête affolée. L'officier se relève sans contusions apparentes et remonte aussitôt à cheval.

Enfin, la dislocation parvient à se faire et les troupes regagnent leurs quartiers respectifs, suivis d'une foule nombreuse.

A deux heures, dans les formes traditionnelles et vénérables du décret de Messidor ont commencé les visites officielles qui ont continué jusqu'à quatre heures.

A propos de cette entrée solennelle, beaucoup d'officiers des réserves ont été choqués, fort légitimement, semble-t-il, par la rédaction de la note à eux relative et émanant de la place.

Dans cette note il est dit que ces officiers ont l'autorisation de se mettre en tenue pour l'arrivée solennelle du général Langlois.

Or, fait-on remarquer : les officiers de réserve et de l'armée territoriale n'ont pas besoin d'autorisation pour se mettre en tenue quand il s'agit d'une cérémonie militaire, car le cas est prévu par les règlements.

De même, dit-on également, la place pourrait bien employer une expression autre que celle d'*autoriser* : on convoque ou on invite, ou plus simplement on indique « qu'une place sera réservée à MM. les officiers de réserve et de l'armée territoriale ».

La pompe automobile

La nouvelle pompe automobile a été expérimentée, dimanche matin, dans la cour du gymnase municipal, rue des Jardiniers.

Les premiers essais sont satisfaisants. M. le capitaine-commandant Barbier a détaché deux sergent, deux caporaux et deux sapeurs pour s'occuper spécialement du maniement de cette pompe automobile, qui exige naturellement un certain apprentissage et une certaine habitude.

La nouvelle pompe automobile

Dimanche, à huit heures du matin, toute la compagnie de sapeurs se trouvait réunie dans la cour du gymnase, où la manœuvre de la pompe automobile a eu lieu, en présence de M. le commandant Barbier et des officiers de la compagnie.

M. Maringer, maire, et plusieurs conseillers municipaux assistaient à l'expérience, qui leur a paru de tous points concluante.

Nous croyons répondre au désir de nos lecteurs en donnant quelques détails sur le nouvel engin, qui intéresse vivement la sécurité de notre ville et qui est appelé à rendre des services inappréciables s'il répond à son programme.

On sait qu'il s'agit d'une application nouvelle de l'automobilisme et que le modèle est jusqu'à présent unique.

Plusieurs de nos confrères ayant à différentes reprises donné des nouvelles plus ou moins exactes de cette pompe, nous avons voulu remonter à la source des renseignements et nous nous sommes adressés personnellement à M. A. Barbier, capitaine commandant la Compagnie de Nancy; grâce à son amabilité et à sa complaisance, nous pouvons affirmer la véracité de notre article et son exactitude.

La pompe automobile a été demandée à M. Cambier, constructeur d'automobiles à Lille-Saint-Maurice en novembre 1898, à la suite d'une présentation suivie d'expériences devant l'état-major du régiment de Paris, expériences auxquelles notre commandant avait été prié d'assister.

Dès son retour, M. Barbier, frappé des avantages de la mise en batterie instantanée de ce nouveau système, et surtout sa mobilité sans recourir aux introuvables chevaux de notre pompe à vapeur, demanda à la municipalité d'autoriser la commande qu'il proposait, sous la réserve que l'acquisition ne serait définitive qu'après présentation de la pompe à Nancy par le constructeur et expériences devant MM. les membres du Conseil municipal.

Le constructeur accepta ces conditions et se mit à l'œuvre. Au cours des premières expériences, certaines modifications et perfectionnements avaient été demandés et nécessitaient de nouvelles études toujours laborieuses.

Le commandant avait jugé indispensable d'envoyer à la maison Cambier, pour éviter aucune surprise, les profils en longs côtés de toutes nos rues en pente rapide afin de baser les calculs du constructeur.

C'est à ce moment que fut décidée la création de quatre cylindres permettant à volonté de doubler la force du moteur au moment d'une grande résistance à vaincre.

Déjà, à cette époque, l'industrie métallurgique, sous le coup de l'Exposition prochaine de 1900, était encombrée, et nombre de pièces furent fabriquées, puis refaites encore et cela après des mois d'attente.

M. Cambier voulant, pour la renommée de son industrie, fabriquer et présenter un engin parfait ne négligea ni une étude ni un changement, et au mois de novembre 1899, lors de la visite du commandant, M. Barbier, avec son lieutenant chef de matériel, aux Etablissements Cambier, à Lille, tous les nouveaux plans étaient arrêtés, discutés et la carrosserie était faite. Il ne restait à monter que le moteur et la pompe, puis terminer les accessoires. A cette époque, étant donnée l'Exposition prochaine, M. Cambier ne voulut pas s'engager d'une façon ferme pour une date de livraison, quelque éloignée dut-elle être, voulant se réserver la perfection de ce premier véhicule à tous les points de vue.

L'administration municipale, mise au courant de la situation dès le retour de M. Barbier, fut d'avis de laisser tout le temps nécessaire à M. Cambier pour parfaire et mener à perfection son premier modèle.

Au mois de novembre 1900, le commandant se rendit de nouveau près de M. Cambier et put voir la pompe finie et en manœuvre. Il demanda de surseoir à la pose des accessoires, voulant se réserver de les faire installer lui-même au mieux des besoins particuliers de l'installation des secours à Nancy.

Il proposa la substitution de roues caoutchoutées pleines pour éviter les trépidations sur les chaussées pavées de Nancy, susceptibles de fatiguer tous les organes, ce qui retarda encore la livraison de la pompe, dont la photographie avait paru dans le journal *La Lorraine-Artiste* de décembre 1900.

Les mois passèrent et au commencement de février 1901, M. Barbier recevait avis que la pompe était terminée et allait être expédiée.

Enfin, le 6 février, la gare de Nancy informait le commandant que la pompe était arrivée en gare; mais ce dernier refusa d'en prendre livraison et télégraphia à la maison Cambier d'envoyer un mécanicien responsable, qui remiserait la pompe automobile et dirigerait l'école qu'il était indispensable de créer pour éduquer les chauffeurs et le personnel de la compagnie de Nancy chargés de la conduite et les mettre à même d'obtenir le brevet exigé par la préfecture pour tout conducteur d'automobile.

Le mécanicien arriva le 7 au matin, et à une heure après midi la voiture traversait la ville et se remisa au magasin de la rue de la Pépinière, où a lieu l'école des chauffeurs et mécaniciens qui commença de suite.

Le mercredi 13, on pouvait voir la pompe conduite par le chauffeur de la maison Cambier circuler dans la Pépinière, dans la ville, au gymnase des sapeurs-pompiers, ce qui fit dire qu'elle y était remise.

Aucun arrêt, aucune panne comme on dit ne vint entraver ces expériences, et incessamment M. Cambier viendra en personne présenter sa création à l'Administration municipale et au Conseil.

Cela ne veut pas dire que sitôt cette formalité accomplie et la pompe acceptée elle concourra de suite à l'extinction des incendies pouvant survenir.

Il est de première nécessité que les sapeurs chargés de la conduite connaissent parfaitement son fonctionnement et aient acquis l'habileté nécessaire et indispensable. Elle ne sera mise en service qu'après ces résultats obtenus; car, si l'outil est simple et facile à conduire par un homme expérimenté, un maladroit peut d'un seul coup détériorer des organes indispensables.

La pompe sera munie d'un appel tout particulier, non la corne qui s'entend à chaque instant dans nos rues, mais une cloche vibrante et s'entendant de très loin.

La voiture se met en marche en 10 ou 15 secondes, et est prête à partir aussitôt que son personnel (1 sergent, 1 chauffeur, 1 caporal et 5 sapeurs) est à sa place.

Arrivé sur les lieux, un simple débrayage met la pompe en action instantanément, la force nécessaire n'étant plus utile et servant à actionner la pompe elle-même.

Afin d'éviter tous accidents, il y aura urgence à faire ce qui se fait partout ailleurs: un arrêté préfectoral ordonnera à tout véhicule ou obstacle quelconque de se garer à l'appel de la cloche, de façon à laisser champ libre et passage aux sapeurs-pompiers se rendant au feu.

Contrairement sera dressée contre toute personne ne se conformant pas assez vite à ces mesures de prudence et de sécurité, car le service de sécurité contre le feu prime tous les autres, des existences pouvant se trouver en danger.

Nous avons remercié M. le commandant Barbier de toutes ces explications et sommes heureux de pouvoir renseigner nos lecteurs aussi exactement sur cette question qu'il était important de mettre au point, coupant court à toutes les versions erronées répandues dans le public.

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. Bombardier, percepteur du marché couvert de Nancy depuis vingt-cinq ans. M. Bombardier était entré au service de la ville en arrivant à Nancy. Il venait de Metz, sa ville natale.

— On nous annonce la mort, après une très courte maladie, d'un des négociants les plus estimés de notre ville, M. Louis Weiller, tapissier de la ville et concessionnaire des chaises à la Pépinière.

C'est une figure bien nancéienne qui disparaît; M. Weiller était de toutes les œuvres de bienfaisance et de charité; on le voyait partout où la charité avait à s'exercer.

Une première fois, M. Weiller avait vu la mort de près; nous fîmes à cette époque sa nécrologie qu'il conserva comme une relique; mais nul ne songeait que cet homme actif, toujours sur la brèche, fût si près de sa fin. Il est mort emporté

On n'ignore pas qu'une commission municipale spéciale a été désignée pour s'occuper de cette question du marché. Elle vient de tenir deux réunions.

D'ores et déjà la physionomie du Marché-Couvert proprement dit va être modifiée. Les étals de la grande halle de droite sont en grande partie inoccupés par les revendeurs; en revanche, ils sont encombrés par des paniers, échafaudés les uns sur les autres, ce qui donne à cette partie du marché un aspect sans doute pittoresque, mais peu soigné. Ces paniers vont disparaître; ils seront relégués dans les sous-sols, et les cases nettoyées seront mises à la disposition des marchandes de fruits et légumes.

Dans sa réunion de mardi, la commission a décidé en principe que les étalages des revendeurs de la cour intérieure du marché seraient en totalité transportés dans la halle nord.

On a également examiné la question des

titre en
la cour
nord.
s ma-
d'au-
a com-
union

ement
e sait,

,85 de
estiné
petite
rieux
pier-
roffier
mau-

r faire
sur un
igerait
hemini
renou-

it.

titre
ps de
axe-
n:
nou-
et Pi-
ment
i, qui
éren-
conce
ce et
cieu-

de Ja-
e vei-
is de
s bois
uxe et

style
lui de
s futs
nt vi-
estion
sculp-

archi-
on y
dipl-
omme
r une
l'œu-
nnelle

artisti-
; elle
eux à

omme
rités,
ployé
nieux
es où
asins

La nouvelle pompe automobile

Dimanche, à huit heures du matin, toute la compagnie de sapeurs se trouvait réunie dans la cour du gymnase, où la manœuvre de la pompe automobile a eu lieu, en présence de M. le commandant Barbier et des officiers de la compagnie. M. Maringer, maire, et plusieurs conseillers municipaux assistaient à l'expérience, qui leur a paru de tous points concluante.

Nous croyons répondre au désir de nos lecteurs en donnant quelques détails sur le nouvel engin, qui intéresse vivement la sécurité de notre ville et qui est appelé à rendre des services inappréciables s'il répond à son programme.

On sait qu'il s'agit d'une application nouvelle de l'automobilisme et que le modèle est jusqu'à présent unique.

Plusieurs de nos confrères ayant à différentes reprises donné des nouvelles plus

Au mois de novembre 1900, le commandant se rendit de nouveau près de M. Cambier et put voir la pompe finie et en manœuvre. Il demanda de surseoir à la pose des accessoires, voulant se réserver de les faire installer lui-même au mieux des besoins particuliers de l'installation des secours à Nancy.

Il proposa la substitution de roues caoutchoutées plein pour éviter les trépidations sur les chaussées pavées de Nancy, susceptibles de fatiguer tous les organes, ce qui retarda encore la livraison de la pompe, dont la photographie avait paru dans le journal *La Lorraine-Artiste* de décembre 1900.

Les mois passèrent et au commencement de février 1901, M. Barbier recevait avis que la pompe était terminée et allait être expédiée.

Enfin, le 6 février, la gare de Nancy informait le commandant que la pompe était arrivée en gare; mais ce dernier re-

M

Madame veuve LOUIS WEILLER, née SCHUHL;
Monsieur et Madame LÉVY-WEILLER, et leurs enfants;
Monsieur et Madame MARDOCHÉ SCHUHL, et leurs enfants, à Westhausen;
Monsieur PAUL WEILLER, et ses enfants;
Monsieur MOÏSE SCHUHL, grand-rabbin à Epinal, et Madame MOÏSE SCHUHL, et leurs enfants;
Monsieur et Madame ISAAC SCHUHL, et leur fils, à Strasbourg;
Monsieur MAYER, Madame MAYER, née SCHUHL, et leurs enfants, à Westhausen;
Monsieur JÉRÔME SCHUHL, à Strasbourg;
Monsieur LÉON WEIL, Madame LÉON WEIL, née SCHUHL, et leur fille, à Rouen;
Monsieur SAMUEL SCHUHL, à Strasbourg;
Monsieur et Madame MAURICE SCHUHL, et leur fille, à Mulhouse;
Monsieur le Docteur SCHUHL, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Nancy, Madame SCHUHL, et leur fille;
Monsieur FERNAND SCHUHL, à Paris;
Monsieur et Madame LUCIEN SCHUHL, à Paris;
Monsieur ROOS, Madame ROOS, née SCHUHL, et leur fille, à Schlestadt;
Monsieur KAHN, Madame KAHN, née SCHUHL, et leurs enfants, à Belfort;
Monsieur JUSTIN SCHUHL, à Alger;
Monsieur LOUIS SCHUHL, à Paris;
Madame R. GUETSCHÉL, à Caen;
Monsieur et Madame LUCIEN AKAR, et leurs enfants, à Bar-le-Duc;
Les Familles WEILLER, LÉVY, BLOCH, CRÉHANGE, ROUBACH, NORDON, SCHUHL, WEIL et LEDERMANN,
Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Louis WEILLER

TAPISSIER

leur époux, frère, gendre, beau-frère, oncle et cousin, décédé à Nancy, le 2 Mars 1901, dans sa 62^e année.

Et vous prient d'assister aux Convoi funèbre et Enterrement qui auront lieu le Lundi 4 courant, à 2 heures de l'après-midi.

L'Inhumation aura lieu au Cimetière israélite de Préville.

Maison mortuaire : Rue Saint-Thiébaud, 12.

Prière de n'envoyer ni fleurs ni couronnes.

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. Bombardier, percepteur du marché couvert de Nancy depuis vingt-cinq ans. M. Bombardier était entré au service de la ville en arrivant à Nancy. Il venait de Metz, sa ville natale.

— On nous annonce la mort, après une très courte maladie, d'un des négociants les plus estimés de notre ville, M. Louis Weiller, tapissier de la ville et concessionnaire des chaises à la Pépinière.

C'est une figure bien nancéienne qui disparaît; M. Weiller était de toutes les œuvres de bienfaisance et de charité; on le voyait partout où la charité avait à s'exercer.

Une première fois, M. Weiller avait vu la mort de près; nous fîmes à cette époque sa nécrologie qu'il conserva comme une relique; mais nul ne songeait que cet homme actif, toujours sur la brèche, fût si près de sa fin. Il est mort emporté par une fluxion de poitrine, malgré les soins les plus dévoués de son beau-frère, M. le docteur Schull. Nous offrons en cette pénible circonstance à sa famille nos plus sincères compliments de condoléances.

Obsèques. M. Louis Weiller, tapissier de la ville de Nancy, était également un des commerçants estimés de notre ville.

Appartenant à la religion israélite, il ne faisait aucune distinction dans les nombreux services qu'il rendait, ni dans les aumônes qu'il distribuait. En maintes circonstances, fêtes de bienfaisance ou cérémonies patriotiques, M. Louis Weiller mit de la façon la plus désintéressée son expérience de décorateur et son matériel à la disposition des comités.

Aussi l'affluence était-elle grande à ses obsèques. M. Maringer, maire de la ville de Nancy, MM. Royé et Gérard adjoints, Roussel, secrétaire général de la mairie, des délégations des divers services municipaux y assistaient. Sur la tombe, M. Bloch, grand rabbin, a retracé la vie si active du défunt.

La question du Marché. — Cette question du Marché couvert et de la place Mengin, si souventes fois remise sur le tapis et jamais résolue à la satisfaction de tous, — comment pourrait-il en être autrement, puisque les intérêts des uns et des autres sont opposés? — est venue lundi soir devant une commission spéciale, désignée par le conseil municipal, qui s'est réunie à l'hôtel de ville. Les desiderata et les propositions diverses ont été longuement examinées, sans qu'aucune solution, toutefois, soit intervenue. La commission se réunit à nouveau mardi soir.

Sans vouloir préjuger de ce qu'elle décidera, nous pouvons dire que la physionomie du Marché couvert proprement dit va être modifiée.

Les étals de la grande halle de droite sont en grande partie inoccupés par les revendeurs; en revanche, ils sont encombrés par des paniers, échafaudés les uns sur les autres, ce qui donne à cette partie du marché un aspect, sans doute pittoresque, mais peu soigné. Ces paniers vont disparaître; ils seront relégués dans les sous-sols, où beaucoup de caves sont vides, et les cases nettoyées seront mises à la disposition des marchandes de fruits et légumes.

On ne comprend pas, en effet, que le public reste exposé à aller acheter sous la pluie dans la cour, alors que le marché possède des abris confortables.

La question du marché

On sait combien cette question du marché est complexe, difficile à résoudre, puisque des intérêts absolument contraires y sont en jeu. Jardiniers-producteurs, revendeurs, syndicat de Nancy, syndicats de Malzéville, de Maxéville s'efforcent de faire triompher leurs desiderata particuliers et il est fort difficile de cette manière de tenir la balance juste et de prendre des mesures capables de ne froisser ni de léser aucune des parties engagées.

On n'ignore pas qu'une commission municipale spéciale a été désignée pour s'occuper de cette question du marché. Elle vient de tenir deux réunions.

Dores et déjà la physionomie du Marché-Couvert proprement dit va être modifiée. Les étals de la grande halle de droite sont en grande partie inoccupés par les revendeurs; en revanche, ils sont encombrés par des paniers, échafaudés les uns sur les autres, ce qui donne à cette partie du marché un aspect sans doute pittoresque, mais peu soigné. Ces paniers vont disparaître; ils seront relégués dans les sous-sols, et les cases nettoyées seront mises à la disposition des marchandes de fruits et légumes.

Dans sa réunion de mardi, la commission a décidé en principe que les étalages des revendeurs de la cour intérieure du marché seraient en totalité transportés dans la halle nord.

On a également examiné la question des marchands-producteurs qui viennent mettre en vente leurs produits, dès le matin, dans la cour du marché et sur le trottoir de la halle nord. Plusieurs membres demandaient que les marchands soient envoyés place Mengin; d'autres voulaient le maintien du *status quo*, la commission a renvoyé sa décision à une réunion ultérieure.

Dans cette réunion, on examinera également la question des tarifs, qui, comme on le sait, doivent subir une augmentation.

La route de Toul

Monsieur le directeur,

L'an dernier, entre les numéros 69 et 85 de la rue de Toul, l'on créa un trottoir destiné aux riverains de ces habitations, et cette petite amélioration faite, on ne trouva rien de mieux que d'y jeter une longue ligne de petites pierres, de sorte qu'il fut impossible de profiter de ce passage si indispensable pendant la mauvaise saison.

A qui donc pourrais-je m'adresser pour faire droit à ma requête et pouvoir circuler sur un trottoir débarrassé et potable, qui n'obligerait pas les particuliers à traverser l'autre chemin dans une boue profonde toujours renouvelée?

Je renvoie cette demande à qui de droit. Agréés, etc.

Un lecteur assidu.

L'art de la rue. — Sous ce titre nous lisons dans *l'Immeuble*, à propos de la belle construction que la maison Vaxelaire-Pignot fait élever rue Saint-Jean :

« On vient de placer la devanture des nouveaux magasins de la Maison Vaxelaire et Pignot, rue Saint-Jean. Elle est tout simplement magnifique, d'un art tout à fait rajeuni, qui n'étonne pas le spectateur par son incohérence d'art soi-disant nouveau, mais qui, au contraire, le ravit par la logique, l'élégance et l'harmonie de ses lignes pourtant capricieuses. »

Elle est en une espèce de bois d'acajou de Java, de teinte chaude, de fibres nerveux; de veines discrètes qui sans confiner au bois de meubles, a tout de même plus que nos bois de pays, un précieux qui convient au luxe et au travail artistique.

Bien que rappelant les courbes du style flamboyant dans sa transition avec celui de la Renaissance, le dessin est original, les futs s'élancent bien, les amortissements sont vigoureux. En un mot, la devanture en question est un beau morceau de menuiserie, de sculpture et d'architecture.

On y sent le goût sûr de M. André, l'architecte si peu banal et si consciencieux; on y devine le crayon de son fils, architecte diplômé, plus dans le mouvement du jour, comme on reconnaît la maîtrise de Vallin pour une compréhension des idées des maîtres de l'œuvre dans une exécution parfaite, personnelle quand même.

Cette devanture est particulièrement artistique; elle est de l'art vrai pour la rue; elle est ce qu'il y a jusqu'à présent de mieux à Nancy.

Ces compliments, venant d'un homme « du bâtiment » sont absolument mérités. Le style aussi sobre qu'original employé par M. André convient on ne peut mieux à l'encadrement des immenses vitrines où s'étalent les magnificences des magasins